

# LA VILLE DE CONCARNEAU

(Sud Finistère, 20 000 habitants)

Recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle

## **UN(E) ENSEIGNANT(E) ARTISTIQUE EN FLÛTE TRAVERSIÈRE**

**A pourvoir le 12 septembre 2021**

**A temps non complet (6h15/20h hebdomadaires)**

**Emploi de catégorie B - cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique**

### Mission principale :

- Enseigner la flûte traversière

### Activités :

- Évaluer la pratique instrumentale des élèves
- Participer aux parcours découverte des instruments mis en place par l'établissement
- Développer une pratique collective de l'instrument dans la classe
- Participer aux projets culturels et artistiques avec l'équipe enseignante
- Veiller à une mise à niveau permanente de la pratique pédagogique

### Profil et compétences souhaités :

- Diplôme D'État (DE) de flûte traversière
- À défaut, Diplôme d'Études Musicales (DEM) de flûte traversière
- Connaître de façon générale l'ensemble des répertoires de musique (musique ancienne, classique, traditionnelle, musiques actuelles)
- Détenir des notions de direction musicale
- Qualités relationnelles vis à vis du personnel de l'école de musique ainsi que des élèves et leurs parents
- Détenir un esprit de synthèse, d'initiative et d'organisation
- Savoir impulser une dynamique de classe afin d'encourager la motivation des élèves
- Disponibilité pour les projets de l'établissement
- Comprendre les enjeux de la prise en charge d'élèves en école municipale de musique dans une perspective de formation de musiciens amateurs
- Qualités pédagogiques ainsi que patience et bienveillance vis à vis des élèves

### Conditions particulières :

- Adaptabilité aux horaires de cours en fonction des contraintes des élèves
- Travail ponctuellement le week-end

**Date limite de candidature : le 21/08/21**

Adresser CV, lettre de motivation et copie du dernier arrêté de situation administrative à :

Monsieur Le Maire de Concarneau

Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines - [rh.competences@cca.bzh](mailto:rh.competences@cca.bzh)

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.